



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 72486

## Texte de la question

M. François Loncle interroge M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la progression de la sédentarité en France, en particulier parmi les jeunes. Une récente enquête de l'Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport (Irmes) souligne que la tendance à la sédentarité ne cesse de s'accroître chez les 18-24 ans qui passent de plus en plus de temps devant des écrans et pratiquent de moins en moins une activité sportive. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de faire plus de 10 000 pas par jour pour rester en bonne forme physique. Or 75 % des Français, âgés entre 18 et 64 ans n'atteignent pas ce chiffre, selon l'Irmes. Il y a au reste de fortes disparités régionales, puisque les habitants du Nord-Est de la France parcourent, en moyenne, 9 000 pas par jour, ceux du Sud-Ouest en font 1 500 de moins. Il lui demande les initiatives qu'elle envisage de prendre pour favoriser l'activité physique et sportive de la population française et notamment des adolescents et des jeunes adultes.

## Texte de la réponse

L'une des priorités du ministère chargé des sports consiste à inciter la population française à pratiquer régulièrement une activité physique ou sportive (APS). Les différentes initiatives prises dans ce but répondent à l'objectif de lutte contre l'obésité. Le plan national « sport, santé, bien-être » identifie, parmi les publics ciblés, les jeunes en milieu scolaire ainsi que les personnes résidant dans des quartiers défavorisés. Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants : - l'encouragement de la pratique sportive à l'école et à l'université ; - le renforcement de l'offre de pratiques de loisir ; - l'information et l'incitation à la pratique des publics les plus défavorisés ; - le développement de la pratique d'APS au sein des entreprises, par la mobilisation des contrats collectifs d'assurance complémentaire ; - la facilitation de l'accès de tous les publics aux installations sportives. La manifestation « Sentez-vous sport », organisée par le comité national olympique français (CNOSF) et l'association des maires de France du 13 au 21 septembre 2014, en collaboration avec le ministère chargé des sports a permis de sensibiliser la population sur les bienfaits d'une pratique régulière d'activité physique sur la santé. La journée du 17 septembre a ainsi été consacrée au sport scolaire et les journées des 18 et 19 septembre à la pratique du sport au sein des universités et des grandes écoles. Cette manifestation sera renouvelée en septembre 2015. S'agissant tout particulièrement des jeunes, ceux qui le souhaitent peuvent pratiquer des activités physiques et sportives dans le cadre de leur établissement scolaire en adhérant à l'association sportive de leur école. A ce titre, des conventions d'objectifs sont conclues entre le ministère chargé des sports et les fédérations sportives scolaires qui animent ce réseau d'associations et organisent des rencontres et des compétitions. Les fédérations sportives non scolaires font également l'objet d'un soutien de la part de l'Etat pour les actions qu'elles peuvent développer en direction des jeunes. Les jeunes résidant dans les quartiers défavorisés font également l'objet d'une attention particulière. La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires, signée le 4 avril 2013, vise notamment à : - développer des diagnostics partagés de l'offre sportive (activités et équipements) dans les quartiers de la politique de la ville, en mettant à disposition des acteurs locaux son expertise et ses outils, notamment le recensement des équipements sportifs ; - mettre en place, depuis 2014, de nouveaux critères d'attribution des subventions d'équipement ou de fonctionnement du

national pour le développement du sport (CNDS) permettant de concentrer les moyens vers les territoires sous dotés ou les publics connaissant le plus de difficultés pour accéder à la pratique sportive, tels que les territoires de la politique de la ville ; - valoriser les pratiques sportives issues des quartiers de la politique de la ville, ainsi que l'activité physique et sportive comme facteur de santé au sein de la politique de la ville. Les réformes engagées par le Centre national pour le développement du sport, depuis trois ans, ont permis de repositionner le sport pour tous au coeur de ses interventions. Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'établissement, lors de sa réunion du 19 novembre 2014, a fixé les priorités d'intervention pour l'année 2015, qui sont destinées - en continuité avec celles de l'année 2014 - aux publics les plus éloignés de la pratique sportive et aux territoires les plus carencés et portent sur 3 objectifs, la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive, le développement du sport comme facteur de santé publique et la professionnalisation du mouvement sportif (développement de l'emploi et de l'apprentissage dans les métiers du sport). S'agissant des crédits destinés aux associations sportives, ce sont 128 M€ d'aides qui seront répartis par les délégués territoriaux de l'établissement (Préfets de région). Par ailleurs, le programme « ville, vie, vacances » (VVV), piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), permet de soutenir financièrement des projets quand ils favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique, notamment des jeunes en situation de vulnérabilité. Enfin, le ministère chargé des sports apporte son soutien à la mise en oeuvre de projets innovants dans le champ de la lutte contre l'inactivité physique chez les enfants et les adolescents et impliquant notamment les fédérations sportives, le milieu scolaire et les collectivités territoriales. A titre d'exemple, le projet ICAPS (intervention centrée sur l'activité physique et la sédentarité) a pour but d'amener les adolescents à augmenter leur niveau d'activité physique sur le long terme. Cette action a mis en évidence les effets positifs sur l'état de santé de ceux qui en ont bénéficié avec, notamment, une baisse des risques de surpoids. Au-delà de ces différentes actions, le ministère chargé des sports a pris des initiatives ambitieuses qui répondent à la volonté de lutter efficacement contre la sédentarité. Ainsi, un fonds de mécénat est abondé à hauteur de 1,5 M€ sur trois ans au sein du centre CNDS. Un appel à projets a été lancé pour soutenir à compter de 2015, des actions pluriannuelles de lutte contre l'obésité, l'inactivité physique et la sédentarité des jeunes de 12 à 25 ans. Un observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité sera instauré sous l'impulsion du ministère chargé des sports pour centraliser et analyser les données relatives à l'inactivité physique. Ses travaux permettront d'alimenter la réflexion des pouvoirs publics sur la problématique de la sédentarité et d'orienter de la sorte sa politique en la matière. Enfin, les conditions relatives à la présentation du certificat médical de non contre indication (CMNCI) pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive devraient être assouplies comme le prévoit l'article 54 bis du projet de loi de modernisation de notre système de santé afin que son obtention ne soit pas un frein à la pratique sportive pour nos concitoyens les plus modestes.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72486

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Ville, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 14 avril 2015

**Question publiée au JO le :** [13 janvier 2015](#), page 149

**Réponse publiée au JO le :** [15 septembre 2015](#), page 7055